

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.765
29 mai 1997

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT SOIXANTE-CINQUIEME SEANCE PLENIERE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 29 mai 1997, à 10 heures

Présidente : Mme Diallo (Sénégal)

La PRESIDENTE : Je déclare ouverte la 765ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je souhaiterais faire une déclaration liminaire. C'est un grand honneur pour moi d'assumer, au nom de la République du Sénégal, la Présidence de la Conférence du désarmement. Je voudrais vous assurer que je ne ménagerai aucun effort pour m'acquitter des responsabilités qui incombent à la présidence en cette période difficile que traverse la Conférence du désarmement. Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à mon prédécesseur l'ambassadeur Grigori Berdennikov de la Fédération de Russie pour les efforts et le talent qu'il a déployés pendant sa présidence. Je voudrais également lui redire à quel point j'ai apprécié mon séjour dans son pays en qualité d'ambassadeur du Sénégal. Je suis également reconnaissante au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies, M. Vladimir Petrovsky, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint, M. Abdelkader Bensmail, ainsi qu'à tous les membres du secrétariat, de l'assistance avisée et indispensable qu'ils ne manqueront pas de m'apporter.

La Conférence du désarmement traverse une période charnière de son existence et se trouve actuellement dans une situation incertaine où l'esprit de consensus qui l'a toujours aidée à franchir des obstacles à première vue insurmontables paraît s'être éclipsé en laissant la place au règne de la suspicion où la moindre proposition faite par tel pays ou tel groupe de pays est immédiatement sujette à caution.

Ceci me paraît d'autant plus regrettable que certains pays comme le mien, tout juste admis en son sein en qualité de membre à part entière, se proposaient de participer pleinement aux travaux de cet organe, qui représentait à leurs yeux le dynamisme et l'efficacité dont devrait faire preuve la diplomatie multilatérale. En effet, cette participation aux travaux de l'unique instance de négociations multilatérales dont dispose la communauté internationale nous semblait d'autant plus passionnante que la Conférence avait remporté des succès indéniables en négociant et en élaborant des traités et des conventions qui garantissent encore mieux l'avenir des générations futures; je ne rappellerai que les plus récents, la Convention sur les armes chimiques, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Devant ces succès, les lendemains nous semblaient prometteurs et nous escomptions que la Conférence n'allait pas s'arrêter en si bon chemin, mais que, poursuivant sur cette lancée, elle s'attaquerait aux autres questions importantes dont elle est saisie depuis sa création, tant dans le domaine des armements nucléaires que classiques, y compris les mines terrestres antipersonnel. Malheureusement, et nous le regrettons profondément, la Conférence du désarmement semble s'être enlisée depuis l'ouverture de sa présente session dans des considérations stériles peu en rapport avec la solide réputation d'efficacité et de sérieux, tout à fait justifiée de cet organe. Tout ceci n'est peut-être, après tout, qu'un passage à vide consécutif aux efforts intenses déployés l'an dernier pour parachever le projet de traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires. Nous osons espérer

(La Présidente)

aujourd'hui que la raison va prévaloir et que la Conférence, grâce à sa sagesse coutumière, saura trouver un consensus dynamique pour, enfin, adopter un programme de travail tenant dûment compte des intérêts des uns et des autres, du climat et des réalités politiques de l'après-guerre froide.

J'en serais d'autant plus réconfortée que je représente un pays, le Sénégal, connu pour son esprit de paix et de dialogue, un pays qui est partie à tous les traités et à toutes les conventions élaborés dans le domaine du désarmement; un pays qui donne la priorité à l'établissement de relations fraternelles et mutuellement bénéfiques avec tous les Etats de sa sous-région et de son continent, l'Afrique; un pays qui n'a aucunement l'intention, ni aujourd'hui, ni demain, de se doter d'armes de destruction massive; un pays dont les dirigeants estiment que toutes ces richesses englouties dans la recherche, le développement ou l'acquisition de ces armes pourraient mieux servir au développement durable et au bien-être de l'humanité tout entière. C'est la raison pour laquelle le Sénégal, par la voix de son chef d'Etat, le Président Abdou Diouf, ne manque jamais l'occasion de vanter les mérites "des dividendes de la paix". C'est également la raison pour laquelle le Sénégal s'est réjoui de la signature au Caire, en Egypte, du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Dans cet ordre d'idées, qu'il me soit permis ici de féliciter l'Afrique du Sud qui a, unilatéralement, décidé de se dessaisir de l'armement nucléaire. Enfin, c'est la raison pour laquelle le Sénégal s'est joint à 27 autres pays du G.21 pour élaborer un programme d'action en vue de l'élimination des armes nucléaires (document CD/1419) et demeure favorable à la mise sur pied d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire au sein de cette Conférence. Nous pensons que l'établissement d'un tel comité ne porte aucunement préjudice aux efforts louables entrepris par les puissances nucléaires pour la réduction de leurs armements nucléaires. Nous saluons ces efforts et nous encourageons leur poursuite. Mais nous ne sommes pas convaincus que les négociations dans le domaine nucléaire doivent rester du ressort exclusif des pays dotés d'armes nucléaires. L'implication de la communauté internationale est fondamentale tant la transparence et la confiance sont indispensables dans un domaine aussi sensible.

Une autre question qui intéresse tout particulièrement le Sénégal est celle relative aux mines terrestres antipersonnel. Nous ne nous étendrons pas sur les ravages qu'occasionne sur notre continent et ailleurs dans le monde ce véritable fléau. Mon pays participe au processus d'Ottawa et nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement canadien de cette heureuse initiative. Nous pensons que la Conférence du désarmement pourrait, de son côté, trouver un mécanisme adéquat pour étudier cette question. Le Sénégal, en ce qui le concerne, se joindra à tout consensus à ce sujet, comme il se joindra également à celui sur la manière d'aborder les autres points de l'ordre du jour de la Conférence. Ce que mon pays toutefois ne saurait accepter, c'est que la Conférence veuille ignorer la question du désarmement nucléaire dont l'importance n'est plus à démontrer. Des propositions intéressantes ont été faites au sein de la Conférence pour parvenir à un compromis équitable et juste en ce qui concerne un programme de travail équilibré dans lequel tous les membres de la Conférence puissent

(La Présidente)

se retrouver. J'espère que la raison et la sagesse prévaudront pour préserver et renforcer la crédibilité de la Conférence et lui permettre de réaliser les percées que la communauté internationale attend d'elle.

J'ai sur la liste des orateurs d'aujourd'hui le représentant du Soudan, l'ambassadeur Sahlool. Je lui donne la parole.

M. SAHLOOL (Soudan) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord d'exprimer la gratitude et la reconnaissance de ma délégation de pouvoir s'exprimer devant la Conférence du désarmement au sujet d'une question qui préoccupe beaucoup mon pays.

Le Soudan est confronté aux ravages de la guerre civile depuis 1955, et malgré les mesures importantes prises récemment pour parvenir à un règlement définitif du conflit, notamment avec la signature, le mois dernier encore, d'un accord de paix avec sept factions rebelles, il reste beaucoup à entreprendre avant de parvenir à un règlement définitif et pacifique. Toutefois, le Soudan est confronté à un problème beaucoup plus urgent, je veux parler de la réinstallation des personnes déplacées dans les régions sous contrôle du Gouvernement. Le principal obstacle à la mise en oeuvre du programme de réinstallation et des efforts de relèvement est la présence d'une quantité considérable de mines, abondamment utilisées par les différentes factions belligérantes pendant la guerre civile.

Le Soudan figure au troisième rang des pays d'Afrique victimes du fléau des mines terrestres antipersonnel, après l'Angola et le Mozambique. Il a entamé une campagne de déminage et sollicite donc tout particulièrement une aide internationale pour ses opérations de déminage. A cet égard, je suis heureux de faire savoir qu'un certain nombre de donateurs, notamment aux Etats-Unis, se sont engagés à soutenir les opérations de déminage qui, nous l'espérons, devraient commencer dans les régions où les hostilités ont définitivement cessé. Des pourparlers se sont engagés entre le Gouvernement soudanais et le Groupe du déminage et des politiques en la matière du Département des affaires humanitaires de l'ONU. Mais, comme pour tous les programmes soutenus par le Département des affaires humanitaires, la capacité de mise en oeuvre dépend du soutien accordé par la communauté des donateurs internationaux. Aussi, le Soudan appelle la communauté internationale à apporter au Groupe du déminage le maximum d'aide possible pour lui donner les moyens de mieux assurer l'interdiction des mines terrestres dans tous les conflits internationaux.

Nous pensons que cette Conférence doit grandement contribuer à faire avancer le débat international sur l'interdiction générale des mines terrestres et il est encourageant de constater que ce problème figure à l'ordre du jour de la présente session. A cet égard, le Soudan se félicite de la proposition de créer un comité spécial sur une "interdiction des mines terrestres antipersonnel" et prend l'engagement de coopérer à la négociation d'un accord international effectif et obligatoire dans ce sens. Il est également disposé et prêt à participer aux réunions préparatoires à la prochaine Conférence d'Ottawa devant, il faut l'espérer, aboutir à un engagement des pays qui ont exprimé leur volonté d'accepter certaines

(M. Sahlool, Soudan)

restrictions sur les types de mines pouvant être utilisées ou vendues, prenant en considération les paragraphes 69 et 70 du chapitre intitulé "Désarmement et sécurité internationale" du document final adopté à la douzième Conférence ministérielle du Mouvement des non-alignés, qui s'est tenue à New Delhi les 7 et 8 avril 1997. Nous sommes heureux d'apprendre que sous son nouveau Gouvernement, le Royaume-Uni est prêt à se joindre à ces pays et espérons que d'autres grandes puissances suivront ce bel exemple.

Nous espérons que l'accord qui pourra être conclu le moment venu deviendra un instrument véritablement universel permettant à la communauté internationale de contrôler les pays qui persistent à apporter l'aide financière et technique dont les diverses parties aux conflits ont besoin pour se procurer et installer les mines, et d'exercer tous les moyens de pression dont elle dispose pour les convaincre de renoncer à produire et fournir des mines. Nous pensons que la Conférence doit faire de ce problème la priorité absolue de son ordre du jour et ne pas se laisser détourner de cette voie par d'autres priorités, car la question est de première importance pour de nombreux pays africains, et son règlement pourrait contribuer largement à la stabilité et au développement pacifique de ces pays.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Soudan de sa déclaration. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole à ce stade ? Je vois l'ambassadeur de la Turquie. Je vous donne la parole.

M. ULUÇEVİK (Turquie) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, merci beaucoup de me donner la parole. Puisque je n'ai pas l'intention de parler ce matin de la substance des différentes questions à l'ordre du jour, je me permets de renvoyer mes félicitations à votre endroit à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement à un stade ultérieur de nos travaux, quand j'aborderai les questions de fond.

Si vous le voulez bien, j'aimerais m'attarder sur un événement sans précédent dans l'histoire des Nations Unies, qui s'est produit la semaine dernière et qui a une incidence directe sur le déroulement en toute sécurité et en toute liberté des travaux de la Conférence, de même que sur la sécurité et la liberté de déplacement dans l'enceinte de l'Office des Nations Unies à Genève des membres des délégations à la Conférence du désarmement et des fonctionnaires du secrétariat.

Il y a une semaine jour pour jour, le 22 mai, alors que nous étions réunis ici même en séance plénière, vers 11 heures, quelque 200 manifestants brandissant des drapeaux des terroristes du PKK ont fait irruption dans le Palais des Nations et se sont frayés un chemin jusqu'au premier étage du bâtiment principal où ils ont brisé des portes en verre à hauteur de la porte 4. Ils ont réussi à s'approcher à moins de 40 ou 50 mètres de la Salle du Conseil. Ils ont occupé les locaux pendant environ cinq heures. Durant l'incident, les intrus ont brûlé les drapeaux de deux Etats Membres des Nations Unies qui se trouvent être également membres de la Conférence du désarmement.

(M. Uluçevik, Turquie)

Bien que ces actes abjects constituent indéniablement une atteinte à la propriété des Nations Unies et une violation des règles relatives à l'inviolabilité des locaux des organisations internationales et du personnel et des diplomates de l'ONU, les manifestants ont perpétré leur agression en toute impunité. Comme l'a annoncé par la suite l'Office des Nations Unies à Genève, les manifestants ont été escortés jusqu'à la sortie du Palais par des membres du service de sécurité de l'ONU et de la police suisse.

A ce jour, aucune autorité compétente, locale ou internationale, n'a fait état d'éventuelle action en justice contre ceux qui se sont pourtant bien rendus coupables d'un délit manifeste en pénétrant par la force dans les locaux de l'ONU et en les occupant pendant plusieurs heures.

A la suite de cet événement honteux, l'Office des Nations Unies à Genève a publié un communiqué dans lequel il se félicitait que les travaux de l'ONU aient pu se poursuivre normalement et que le personnel ait pu continuer à faire son travail comme si de rien n'était.

Pourtant, en ma qualité de représentant permanent de la République de Turquie auprès de l'ONUG et de la Conférence du désarmement, j'ai été empêché de faire mon travail à la Conférence du désarmement ce jour-là du fait de cet incident.

En Turquie, on dit que tout malheur a du bon. De fait, l'incident alarmant de la semaine dernière a mis à nu l'urgent besoin de mesures de sécurité efficaces pour assurer l'inviolabilité des locaux de l'Office des Nations Unies à Genève, où siège également la Conférence du désarmement, et de garantir la sécurité du personnel de l'ONU et des diplomates des Etats Membres de l'ONU et de la Conférence du désarmement.

En conséquence, Madame la Présidente, face à l'incident de la semaine dernière, je vous invite à faire part au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et, par son intermédiaire, aux autorités du pays hôte, de notre préoccupation concernant la sécurité à l'intérieur et aux abords de l'enceinte de l'Office des Nations Unies, ainsi que de notre souhait que des mesures effectives adéquates soient prises pour garantir l'inviolabilité des locaux de l'ONUG et des autres institutions spécialisées ainsi que la sécurité des représentants des Etats Membres et des fonctionnaires.

J'espère qu'une action prompte visant à renforcer les mesures de sécurité interdira que des événements de même nature que ceux de la semaine dernière ne se reproduisent.

Tout retard dans la mise en oeuvre des nécessaires mesures de prévention risque, je le crains, de se traduire par de nouvelles agressions contre les locaux de l'ONUG, cette fois avec des conséquences plus graves.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Turquie pour sa déclaration et je voudrais rappeler à cet égard que cette question a été soulevée hier, lors des consultations présidentielles, par le coordonnateur du Groupe occidental. Le Secrétaire général de la Conférence en sa qualité

(La Présidente)

de Directeur de l'Office des Nations Unies à Genève a eu l'occasion, hier, d'expliquer la situation, de donner l'assurance qu'aucun effort ne serait épargné à l'avenir pour éviter la répétition de ce genre d'incident fort regrettable. Par ailleurs, le Directeur général m'a également informée qu'il aurait, ce matin même, une réunion avec le Président du Comité diplomatique et avec des représentants des autorités du pays hôte, afin d'examiner la situation dans son ensemble et de tirer toutes les conséquences des événements de jeudi dernier, et d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

Je vois le représentant de Sri Lanka. Je vous donne la parole.

M. GOONETILLEKE (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole suite à l'intervention de l'ambassadeur de la Turquie. L'incident dont il a parlé constitue effectivement un événement grave. Il n'aurait pas dû se produire mais, puisqu'il s'est produit, il me semble justifié que l'Office des Nations Unies à Genève et le Gouvernement du pays hôte prennent des mesures pour prévenir la répétition de tels incidents. Permettez-moi d'autre part de signaler qu'un certain nombre de missions peuvent être considérées comme vulnérables du fait de situations diverses. Il est également à noter que la place située devant l'Office des Nations Unies est souvent le lieu de rassemblement de manifestants venus de différentes parties du monde, et les manifestations réunissent parfois des milliers de personnes. Fort heureusement, jusqu'à présent, ces manifestations ont toujours été pacifiques, mais un précédent vient d'être créé et il faut craindre que d'autres manifestants, enhardis par l'incident que vient de décrire l'ambassadeur de la Turquie, tentent d'élaborer leur propre tactique pour pénétrer à l'intérieur du bâtiment où dans les missions diplomatiques de Genève. L'ONU et le Gouvernement du pays hôte doivent donc impérativement examiner la question avec attention et ma délégation est heureuse d'apprendre que des mesures dans ce sens sont en train d'être prises. Nous espérons que les missions seront informées des mesures prises par les autorités compétentes au terme des discussions, de sorte que nous puissions avoir l'assurance que des événements du type de jeudi dernier ne se reproduiront pas.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de Sri Lanka pour sa déclaration et je pense pouvoir donner l'assurance que le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève informera l'ensemble des missions diplomatiques de toutes mesures qui seront arrêtées.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Je n'en vois pas.

Je voudrais vous informer que les consultations entamées par mes prédécesseurs au sujet du programme de travail de la Conférence se poursuivent. J'ai détecté une volonté qui me semble partagée par tous de ne ménager aucun effort en vue de débloquer la situation actuelle. Il semble néanmoins que nous ayons besoin d'un peu plus de temps en vue de définir les contours d'un consensus à ce sujet. Je voudrais donc engager toutes les délégations à faire preuve d'esprit de compromis afin de permettre à la Conférence d'entamer ses travaux de fond. Il va de soi que mes efforts

(Mme Vuorenpää, Finlande)

porteront également sur la manière dont la Conférence aura à traiter de l'importante question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Je vois le représentant de l'Allemagne. Vous avez la parole.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Ma délégation sait que vous dirigerez avec compétence les travaux de la Conférence et partage pleinement les préoccupations dont vous vous êtes faite l'écho dans votre déclaration d'ouverture. Soyez assurée du soutien sans réserve de ma délégation. Pour ce qui est de la question qui nous préoccupe en ce moment - je veux parler plus précisément du texte auquel nous avons abouti lors de nos dernières consultations -, ma délégation aimerait savoir où résident les dernières difficultés à lever. En effet, ce document revient à une simple décision de procédure en vue de la nomination d'un coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel, une idée qui, m'a-t-on dit, est dans l'air depuis plusieurs mois; nous espérons qu'il y aurait aujourd'hui consensus autour de ce document. Si tel n'est pas le cas, j'aimerais, par votre intermédiaire, demander s'il serait possible de faire adopter ce texte ad referendum, ce qui permettrait aux délégations qui n'auraient pas reçu d'instructions la possibilité de se prononcer ultérieurement, tout en nous laissant la possibilité de poursuivre nos travaux. Si cette formule ne recueille pas un consensus, ne pourrions-nous alors avoir une réunion informelle ouverte à tous pour repérer les difficultés restantes et accélérer nos travaux, conformément à ce que vous avez indiqué dans votre déclaration d'ouverture; peut-être pourrions-nous alors faire progresser cette question avant même la prochaine séance plénière. Est-il possible de voir si nous pouvons accélérer les choses ? Nul doute que si nous ne parvenons pas à entamer de consultations d'ici la fin juin, nous perdrons vraisemblablement le mois de juillet, car le coordonnateur aura du mal à entrer en contact avec ses interlocuteurs pour consultation; l'examen de toute la question serait donc reporté au mois d'août, voire plus tard encore. Tout ce que nous voulons, c'est savoir s'il est possible de redoubler d'efforts et de faire preuve de davantage de bonne volonté pour avancer.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de l'Allemagne de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence. Je voudrais me référer aux consultations présidentielles d'hier, au cours desquelles nous avons fait le point concernant ce projet de décision. Un groupe a fait savoir qu'il avait besoin de davantage de temps pour parvenir à une position commune en son sein, d'autant plus que certains membres attendent encore des instructions de leur capitale. Il n'y a donc pas eu consensus. La présidence reste à la disposition de la Conférence pour travailler dans le sens souhaité par ses membres.

Je vois la représentante de la Finlande. Vous avez la parole.

Mme VUORENPÄÄ (Finlande) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi aussi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et soyez assurée de l'entière coopération de la délégation finlandaise. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire l'ambassadeur de

(Mme Vuorenpää, Finlande)

l'Allemagne et la délégation finlandaise estime que cette question très urgente doit faire l'objet d'une décision rapide de la Conférence. Vous vous en souvenez, nous étions sur le point de parvenir à un accord la semaine dernière et nous n'aimerions pas perdre le terrain conquis. S'il n'y a aucune objection, nous proposons de poursuivre les consultations dès que possible, de préférence aujourd'hui.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante de la Finlande de sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. Je vois le représentant du Chili. Vous avez la parole.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Nous tenons à nous associer aux éloges et aux paroles de satisfaction exprimées par certaines délégations à la suite de votre accession à la présidence et après avoir entendu vos propos témoignant de l'intention de résoudre à temps nos problèmes; par ailleurs, nous souhaitons souligner que la proposition allemande constitue une solution possible. D'après ce que vous nous dites, Madame la Présidente, certains groupes ne parviennent toujours pas à arrêter de position commune. A mon avis, nos consultations doivent, en toute logique, suivre la procédure proposée et, suivant ce principe, il me paraît injustifié de fonctionner selon la logique des groupes; au contraire, comme l'a proposé le représentant de l'Allemagne, nous devrions, sur cette question comme sur d'autres, procéder ad referendum le plus rapidement possible et inviter les délégations qui n'ont pas encore reçu d'instructions à nous exposer leurs difficultés.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence.

Je voudrais donner la parole à l'ambassadeur du Maroc.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Laissez-moi vous dire tout le plaisir que j'éprouve de vous voir accéder à la présidence de la Conférence du désarmement. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, j'aurais souhaité que vous soyez présidente à un moment beaucoup plus joyeux de la période de travail de la Conférence, mais je ne doute pas que votre expérience et votre art de la diplomatie vous permettront de mener à bien nos travaux. Je vous souhaite beaucoup de succès et vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation. Je voudrais dire que ma délégation n'a pas d'objection à ce que des consultations soient menées. J'aimerais simplement suggérer que peut-être, pour améliorer l'atmosphère de cette Conférence, il serait utile que, tout en discutant la proposition de l'ambassadeur d'Australie, nous puissions aussi aborder toutes les autres questions dont pourrait faire l'objet le programme de travail.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur Benjelloun-Touimi pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je voudrais passer la parole au représentant du Nigéria.

M. FASEHUN (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents et de vous féliciter

(M. Fasehun, Nigéria)

d'avoir accédé à la présidence de cet organe très important. La semaine dernière, une proposition a été faite; elle a été modifiée; la proposition ainsi que les modifications qui y ont été apportées ont été transmises à nos autorités. Hier, comme vous l'avez indiqué, durant les consultations, il n'y a pas eu consensus sur le texte modifié. On nous a à nouveau demandé quelles étaient les difficultés. On nous a invités à avoir des consultations et nous n'y sommes pas opposés. Mais comme cela vient d'être dit, la proposition de dissoudre les groupes semble singulière. Je ne sais si la dissolution des groupes doit s'appliquer uniquement à cette question ou à toutes. Ce serait bien sûr une bonne idée. Nous pourrions ainsi adopter des positions différentes sans la médiation et l'influence conciliatrice des groupes. Nous verrions alors comment la Conférence du désarmement ferait son travail. D'autres ont peut-être une baguette magique pour faire disparaître les différences entre les 61 Etats membres de la Conférence du désarmement qui, dans tous leurs droits, sont souverains et qui, conformément au règlement intérieur, doivent d'une façon ou d'une autre décider de la marche à suivre. Mais pour en revenir à la question qui nous préoccupe, nous tenons à préciser que nous attendons toujours les instructions de nos autorités. J'ajouterai que chaque nouveau projet sera ainsi soumis à la décision de nos autorités. Nous ne sommes donc pas opposés à la tenue de consultations. Quel que soit le résultat de ces consultations, il sera porté à la connaissance de nos autorités, qui prendront le temps nécessaire pour nous communiquer leurs instructions. Je le souligne une fois de plus, chaque nouveau projet sera transmis à nos autorités pour instructions. Il y a donc tout lieu de penser que le document de la semaine dernière sera examiné en premier. Donnons aux délégations le temps de réagir aux diverses propositions. Comme vous l'avez dit, nous sommes peut-être proches d'un début de consensus. Je dirai simplement qu'il faut mettre cette expression entre guillemets. Nous ne ferons aucun commentaire sur ce qu'on appelle des questions de procédure. Pour certains pays, ce qui est considéré comme de la procédure a aussi son importance. Je le répète une fois de plus, chaque nouveau projet de document devra être transmis à notre capitale et lorsque nous recevrons des instructions, celles-ci seront répercutées par l'intermédiaire de notre coordonnateur de groupe, voire directement en séance plénière.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Nigéria pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence.

J'ai sur ma liste d'orateurs l'ambassadeur de la Pologne à qui je donne la parole.

M. DEMBINSKI (Pologne) : En premier lieu, j'aimerais vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

En ce qui concerne le problème qui est maintenant sujet de la discussion, en tant que coauteur de la proposition de nommer un coordonnateur spécial sur la question des mines antipersonnel, ma délégation tient à exprimer son regret que cette proposition, qui a été formulée il y a plus de deux mois, soit toujours en discussion. Comme il a été souligné ici, il s'agit d'une décision de procédure qui ne préjuge de rien, mais qui permettrait de faire avancer la

(M. Dembinski, Pologne)

discussion et la préparation de la négociation dans un domaine précis d'une importance tout à fait particulière. Donc, dans la situation d'impasse où nous nous trouvons, je tiens à appuyer fortement la proposition formulée par l'ambassadeur de l'Allemagne tout à l'heure, pour permettre à la Conférence d'avancer ou de faire quelques progrès dans ce domaine; sinon, il y a également la possibilité de tenir des consultations informelles après la suspension de la séance plénière pour que les délégations puissent s'exprimer plus amplement au sujet du texte qui a été rédigé ici la semaine dernière.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence.

Je voudrais donner la parole à l'ambassadeur du Mexique.

M. DE ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je vous adresse les félicitations de ma délégation et vous assure de son soutien. Nous avons écouté votre déclaration d'aujourd'hui et avons acquis la conviction que vous dirigerez nos travaux pour le plus grand bénéfice de la Conférence du désarmement.

Un projet nous a été soumis tendant à ce que la Conférence du désarmement s'occupe de la question des mines terrestres antipersonnel. On nous dit que c'est une question de procédure. Je crois qu'en l'occurrence la forme et le fond ne font qu'un. Ma délégation et mon Gouvernement attachent une grande importance à l'interdiction complète des mines terrestres antipersonnel. Nous pensons qu'il s'agit là d'une mesure urgente à caractère humanitaire; nous participons avec dynamisme au processus d'Ottawa pour parvenir à une interdiction totale de ces armes aveugles avant la fin de cette année. Nous ne sommes pas convaincus que cette Conférence soit, de par sa nature et ses méthodes de travail, le cadre idéal pour traiter de cette question. Cependant, dans le cas où il y aurait consensus, nous ne serions pas opposés à ce que des consultations soient consacrées à un possible mandat et aux arrangements nécessaires pour voir comment la Conférence du désarmement pourrait aborder cette question. En l'absence d'un tel consensus, nous ne sommes pas convaincus que la Conférence doivent traiter sur le fond ou sur le plan de la procédure la question des mines terrestres antipersonnel. En conclusion, permettez-moi de citer le paragraphe 19 de notre règlement intérieur : "Les travaux de la Conférence se déroulent en séance plénière, ainsi que sous d'autres formes à convenir par la Conférence, telles que réunions officieuses ...". Il n'y a pas consensus sur la tenue de réunions officieuses relatives à cette question.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Mexique pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence.

Je voudrais maintenant passer la parole au représentant du Chili.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Je vous prie de m'excuser d'intervenir à nouveau sur cette question. Je tiens simplement à dissiper l'impression selon laquelle j'aurais voulu, d'un coup de baguette magique, supprimer tous les groupes régionaux existants. Je pense que la Conférence tire avantage de ces groupes et qu'il serait possible de tirer avantage de

(M. Berquño, Chili)

nombreux autres groupes de contact. Ce qui ne me paraît pas approprié, c'est d'interpréter le règlement intérieur comme exigeant un double consensus : entre les membres de la Conférence, d'une part, et entre les groupes, d'autre part. Le consensus des groupes n'est autre que celui de ses membres, qui sont tous membres de la même Conférence du désarmement. Je crois que des déclarations très importantes ont été faites ici et qu'il convient d'y réfléchir. Je crois que nous devons être reconnaissants de ces déclarations, qui témoignent d'un certain degré de flexibilité dont nous avons un urgent besoin, et je me félicite que différents représentants aient estimé qu'il y avait un début de consensus.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Chili pour sa déclaration. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je constate que non.

Nous avons donc entendu plusieurs propositions. Celle d'abord de poursuivre les consultations sur la question des mines antipersonnel. Il y a également une proposition de poursuivre les consultations sur l'ensemble du programme de travail. Certaines délégations ne s'opposent pas à la tenue de consultations, mais ont déjà averti que toute proposition qui serait soumise devrait être transmise à leur capitale pour instructions. Il y a enfin des délégations qui disent ne pas s'opposer à un consensus si nous parvenions à celui-ci pour la tenue de consultations. J'aimerais donc pouvoir dire qu'il me semble que la Conférence souhaiterait que nous puissions tenir des consultations officieuses après la levée de la séance plénière officielle.

Je donne la parole à l'ambassadeur du Mexique.

M. DE ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je vous prie de m'excuser de vous interrompre. Je me suis probablement mal exprimé et les interprètes n'ont pas pu reproduire mes propos fidèlement. Je ne suis pas opposé à la tenue de consultations informelles. Rien ni personne ne peut empêcher les délégués de se consulter. En revanche, je m'oppose à ce que la Conférence tienne des réunions de consultations officieuses sur un thème dont ma délégation pense qu'il ne doit pas être traité par la Conférence tant qu'il n'y a pas accord et tant qu'il n'y a pas consensus. Nous avons entendu que certaines délégations, faute d'avoir reçu des instructions, ne pourraient pas s'associer à un consensus. Il n'y a donc pas consensus. Personne ne vous empêche, Madame la Présidente, d'avoir des consultations informelles, mais pas sous la forme de séances plénières officieuses.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur du Mexique de sa déclaration. Je donne la parole à l'ambassadeur du Royaume-Uni.

M. WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je me demande s'il ne règne pas une certaine confusion - d'ailleurs naturelle - puisque nous avons malheureusement tenu les consultations informelles ouvertes à tous de la semaine dernière dans cette salle et avons, de ce fait, tous l'impression d'être en réunion officieuse. Mais je suis d'accord avec l'ambassadeur du Mexique : pour une réunion officieuse, il faut qu'il y ait consensus, mais pour des consultations informelles, ce n'est pas nécessaire. La rencontre de la semaine dernière

(M. Weston, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

n'était pas une réunion, mais une consultation informelle qui, incidemment, s'est tenue dans cette salle. Je crois qu'il s'agit là d'une distinction importante, car si nous n'arrivons même pas à avoir de consultations informelles sans consensus préalable, la Conférence se trouve bel et bien dans une situation de paralysie totale. Mais nous ne sommes pas dans une telle situation. Nous pouvons décider d'avoir des consultations informelles ouvertes à tous et ces consultations peuvent, si tel est le souhait de la présidence, avoir lieu dans cette salle, comme ce fut le cas la semaine dernière. C'est ce que je voulais souligner.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur du Royaume-Uni de sa déclaration. Je donne la parole à l'ambassadeur de Icaza.

M. DE ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Après deux ans de désaccords systématiques, j'ai l'immense plaisir d'être en plein accord avec ce que vient de dire Sir Michael Weston.

La PRESIDENTE : Je suis ravie de mon côté que nous parvenions à nous entendre. Je voudrais donc lever la séance plénière et appeler dans cette salle-ci, de manière à bénéficier de tous les avantages qu'elle nous accorde, à des consultations officieuses ouvertes à tous, dans un quart d'heure.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 5 juin à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 15 .
